

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Orne
Mairie de Montilly sur Noireau

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 15
Conseillers votants : 15
Date de convocation : 10 février 2026

PROCES-VERBAL
Séance du conseil municipal du
17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à vingt heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Antoine GERARD, Maire.

Etaient présents (P), absent(s) (A), absent(s) excusé(s) (A Ex) :

DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	GUEDE Murielle	P	PARIS Benoît	A Ex
DUFAY Sylvain	A Ex	LAMOTTE François	A Ex	SALLÉ Jean-Luc	P
HAMARD Isabelle	P	LAUNAY Emmanuel	A Ex	THIBAUT Florian	P
GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P	TOCQUET Corinne	A

Secrétaire de séance : Murielle GUEDE Début de la séance : 20 heures 00
Avaient donné pouvoir : PARIS Benoît à GERARD Antoine, François LAMOTTE à Fabien DEPOIS

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M Antoine GERARD, Maire.
Le conseil municipal désigne Murielle GUEDE en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation du procès-verbal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, le procès-verbal des séances du Conseil municipal doit être arrêté au commencement de la séance suivante, signé par le Maire et le ou les secrétaires de séance, et rendre compte des éléments obligatoires :

- date et heure de la séance,
- membres présents ou représentés,
- quorum,
- ordre du jour,
- délibérations et rapports ayant conduit à leur adoption,
- résultats des scrutins et, pour les scrutins publics, noms des votants et sens des votes,
- teneur des discussions.

Conformément au même texte, **dans la semaine qui suit son adoption**, le procès-verbal doit :

- être publié de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe,
 - et un exemplaire papier doit être mis à la disposition du public.
 - Ces dispositions sont applicables depuis le 1er juillet 2022.
-

En conséquence :

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du **Conseil Municipal du 22 janvier 2026**.

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	GUEDE Murielle	P	PARIS Benoît	P
DUFAY Sylvain		LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
HAMARD Isabelle	P	LAUNAY Emmanuel		THIBAUT Florian	P
GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P	TOCQUET Corinne	

3. SIVOS : frais de personnel

Conformément à la convention de mise à disposition du 16 janvier 2020, la collectivité met à disposition du SIVOS 2 agents techniques.

Le coût de l'année 2025 se calcule de la façon suivante :

Année 2025				
Agent	Total heures SIVOS	10% CONGES	Coût horaire/an	Total
Christèle ANGOT	143,00	14,30	18,70 €	2 941,51 €
Marie-Noëlle BERTHUREL	172,00	17,20	20,51 €	3 544,92 €
TOTAL	315,00	31,50		6 486,43 €

Il vous est demandé de bien vouloir :

ACCEPTER de facturer 6 486.43€ au SIVOS Caligny-Montilly.

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	GUEDE Murielle	P	PARIS Benoît	P
DUFAY Sylvain		LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
HAMARD Isabelle	P	LAUNAY Emmanuel		THIBAUT Florian	P
GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P	TOCQUET Corinne	

4. Atelier technique :

a. Remorque

Monsieur le maire rappel qu'il est nécessaire d'acheter une remorque pour le service technique de la commune.

Cela facilitera le travail de l'agent communal.

Monsieur le Maire présente un devis correspondant à tous les critères recherchés.

Le devis de Flers motoculture pour un montant total de 3 130.00€ TTC est validé à l'unanimité.

5. Eglise :

a. Cloches

Le système de cloches est défaillant, quelques sonneries ne fonctionnent plus. Il est nécessaire de remplacer quelques pièces d'usure.

Monsieur le Maire présente le devis l'entreprise en charge du suivi du système de cloche.

Le devis est accepté à l'unanimité pour un montant total de 1308.00€.

6. Questions diverses

a. Elections :

Président : Antoine GERARD

Secrétaire : Sandrine LEBALLAIS

Assesseurs titulaires : Françoise GRASSET, Fabien DESPOIS

HORAIRES	
8h00 – 13h00	Antoine GERARD Murielle GUEDE Jean-Luc SALLE Florian THIBAUT
13H00 – 18h00	Françoise GRASSET Sandrine LEBALLAIS Fabien DESPOIS Benoît PARIS
Dépouillement	Murielle GUEDE Philippe MARIE Isabelle HAMARD Nicolas HARIVEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.